



valeur juridique du bon de visite et delai

Par **annicklamoitte**, le **26/08/2010** à **09:37**

bonjour,

j'ai visité un bien en juin 2009 avec une agence immobiliere, il n'y a pas eu de suite car prix trop élevé pour moi (480000€) pas de proposition(bon de visite signé). le propriétaire a retiré son bien de la vente en decembre 2009. il a repris sa demarche de vente en juin 2010 par le biais d'un site entre particulier sur lequel j'ai retrouvé ce bien, son prix a baissé (454000e)je lui propose actuellement 420000€. l'agence a le droit de demander ses honoraires? pendant quel delai?

merci de votre aide

salutations distinguées

annick lamoitte